

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/075

Portant interdiction de stationnement dans la voie menant à l'arrière du Centre Culturel Marc Brinon– Rue des Vergers, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Le Maire de la Commune de Saint-Thibault-des-Vignes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la route, notamment ses dispositions relatives au stationnement et à la mise en fourrière ;

Vu l'article R.610-5 du Code pénal relatif aux contraventions pour violation des arrêtés de police ;

Vu l'avis du service Sécurité et Prévention ;

Considérant la nécessité d'assurer l'accès permanent des véhicules de secours et des services municipaux à l'arrière du Centre Culturel Marc Brinon situé Rue des Vergers ;

Considérant que le stationnement dans cette voie étroite compromet la sécurité des usagers et gêne les manœuvres des véhicules autorisés ;

ARRÊTE

Article 1 – Interdiction de stationnement

Le stationnement de tout véhicule est **strictement interdit** dans la voie menant à l'arrière du Centre culturel Marc BRINON situé rue des Vergers, accessible depuis l'avenue Saint Germain des Noyers, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

Article 2 – Enlèvement des véhicules

Tout véhicule stationné en infraction avec le présent arrêté pourra être **enlevé et mis en fourrière**, aux frais de son propriétaire, conformément aux dispositions du Code de la route.

Article 3 – Signalisation

La signalisation réglementaire sera installée par les services techniques municipaux.

Article 4 – Plan de situation

Le plan annexé au présent arrêté (Annexe 1) précise le périmètre exact de l'interdiction.

Article 5 – Exécution

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la responsable du Service Sécurité et Prévention et tout agent habilité sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément aux règles en vigueur.

Le Maire

Christian PLUMARD



Département de Seine et
Marne

Saint Thibault, le 17 mars 2026

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/075 – ANNEXE 1 –

**Portant interdiction de stationnement dans la voie menant à l'arrière
du Centre Culturel Marc Brinon– Rue des Vergers, 77400
Saint-Thibault-des-Vignes**



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le



ID : 077-217704386-20260317-ARRETE_2026_075-AR